



■■■■■■■■■■
■■■■■■■■■■
■■■■■■■■■■

■■■■■■■■■■

■■■■■■■■■■

■■■■■■■■■■

■■■■■■■■■■, le 22 décembre 2008

■■■■■■■■■■

Par votre correspondance, vous avez souhaité attirer mon attention sur la proposition de loi n° 3493 relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobile, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 juillet 2008. Je vous en remercie.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai pris connaissance de vos inquiétudes et de vos recommandations.

Conscient du fait que l'égalité et la transparence doivent prévaloir en matière de santé publique, je suis avec la plus grande attention les évolutions de données auquel nous vous référez. Les innovations technologiques, et elles valent des sources de progrès, doivent être, à tout prix, respectueuses des exigences sanitaires et environnementales.

Dans ce domaine comme dans d'autres, afin que nos concitoyens ne soient pas les victimes innocentes d'un risque potentiel, je souhaite que soit privilégiée l'application de principes de précaution.

Sachant donc que je suis étonné à toute mesure visant à assurer, de manière durable, la sécurité des consommateurs en matière de téléphonie mobile.

Après renseignements pris auprès de l'Assemblée nationale et en l'état des informations dont je dispose à ce jour, il ne semble cependant pas que le texte précité soit examiné avant la fin de la session ordinaire de Parlement.

Cette année, en raison de la tenue des élections présidentielles et législatives, la clôture des travaux parlementaires a été fixée au 23 février 2009.

./.

Comme vous le savez, dans notre système républicain, le gouvernement possède la maîtrise de l'ordre du jour des Assemblées. En ce fait, c'est l'actuelle majorité qui définit en ce moment les sites de l'examen de toutes propositions de loi. Toutefois, je ne manquerai pas de relayer vos éternels aspects de qui de droit.

Voici les éléments que je tenais à vous communiquer pour faire suite à votre sollicitation, en espérant qu'ils seront de nature à répondre à vos interrogations.

Je profite enfin de l'occasion qui m'est donnée ici pour vous adresser à vous, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux de bonheur et de succès les plus sincères pour l'année qui s'ouvre.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, [REDACTED] en l'expression de mes sincères salutations.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]